



CONSEIL DES ENTREPRISES
DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'ENVIRONNEMENT...
NOTRE MÉTIER DE TOUS LES JOURS

CFP – 035M
C.P. – P.L. 130
Plan d'action 2010-2014
Réduction et contrôle
des dépenses

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 130

Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds

COMMENTAIRES CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (CESE)

2 février 2011

Présenté par Perry Niro
Président-directeur général
pniro@cese.ca

INTRODUCTION

- Le Conseil des Entreprises de Services Environnementaux représente 600 entreprises, employant 6000 emplois et générant un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de dollars.
- Nos entreprises oeuvrent dans la collecte, le traitement, le recyclage, la valorisation et la disposition des matières résiduelles domestiques, industrielles, commerciales, institutionnelles, dangereuses et sols contaminés.
- L'industrie est aujourd'hui créatrice de "nouvelles" matières premières qui se transigent sur les marchés internationaux en plus d'être également un producteur d'énergie renouvelable.
- C'est une industrie présente dans toutes les régions du Québec et oeuvrant chaque jour à l'amélioration de l'environnement

Situation de l'industrie (1)

Désinvestissement et perte de marché au Québec

- Le chiffre d'affaires de l'industrie au Québec a cru de seulement 2,7% entre 2006 et 2008 (croissance de 13% au Canada, + 73% en Alberta) pour atteindre un peu plus de 1 milliard de dollars. (*)
- De plus, durant la même période, les investissements en immobilisations sont passés de 67,5 M \$ à 46 M\$, soit **une baisse de 30 %** (+ 36% au Canada).

Le secteur public en pleine croissance !

- Le secteur municipal et parapublic de la gestion des déchets au Québec est en pleine croissance. Les revenus d'exploitation ont **explosé de 108 %** entre 2006 et 2008 pour atteindre 345 M\$ et les investissements en immobilisation sont passés de 67 M \$ à 112 M\$ pour une croissance de 68 % en seulement 2 ans !

* Source: Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets, publié par Statistique Canada, 22 décembre 2010

Situation de l'industrie (2)

Un environnement d'affaire défavorable

Des redevances à l'enfouissement encourageant la concurrence publique

- La redevance à l'enfouissement perçue par le MDDEP est remise aux municipalités a été détournée dans le passé pour financer l'acquisition d'actifs municipaux ou d'OBNL (immeubles ou véhicules) ou à éponger des déficits d'opération d'OBNL ayant obtenu des contrats à prix 0 \$ au détriment de membres du CESE qui, en passant, contribuent pour la moitié des fonds ainsi obtenus.

Situation de l'industrie (3)

Un environnement d'affaire défavorable

- Le CESE tient à rappeler que depuis quelques années, les parts de marché de l'industrie ne cessent de diminuer au profit des régies intermunicipales (les « Régies ») et des organismes à but non lucratif (les « OBNL ») qui profitent de règles de marchés particulières, de subsides gouvernementaux, d'un régime de taxation avantageux et d'une comptabilité municipale opaque au regard des contribuables.

La gestion publique des matières résiduelles prive l'État de revenus qui proviendraient des impôts et autres taxes payées par les entreprises privées

L'État encourage l'érosion fiscale !

- Est-il normal de permettre la création d'entreprises à but non lucratif d'accéder à une subvention de départ de 100 K\$ pour lancer une entreprise non imposable et ayant accès à des subventions récurrentes d'Emploi Québec et venir ainsi concurrencer l'entreprise privée ?
- Est-il normal que des administrations publiques "nationalisent" la gestion des déchets et forcent la fermeture d'entreprises

2 février 2011

Conseil des entreprises de services environnementaux / www.cese.ca



Baie-Comeau, le 12 août 2010

Monsieur le ministre

Objet : Implantation d'un centre de transbordement par la R.I.E.S.M.

Monsieur le Ministre,

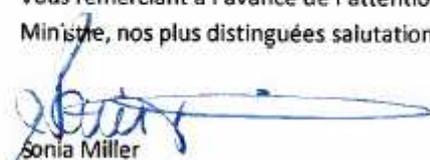
Permettez-moi de porter à votre attention une situation quelque peu particulière pour notre compagnie.

La Régie Intermunicipale d'Enfouissement Sanitaire Manicouagan a comme projet d'ouvrir un centre de transbordement, d'acquérir des camions pour la cueillette des déchets et des matières recyclables le tout subventionné par des fonds publics.

Notre compagnie, Centre de Tri Côte-Nord existe depuis 12 ans. Nous sommes une entreprise privée et nous avons investi 3.5 millions de dollars dans nos installations et nous employons près de 15 employés à plein temps tout au long de l'année. Nous n'avons jamais fait l'objet d'aucune subvention que ce soit et avons pourvu nous-même au financement de notre entreprise. Nous effectuons la cueillette, le transport et le triage des matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan.

Par conséquent, vous comprendrez que nous trouvons inconcevable la réalisation d'un projet tel que celui élaboré par la R.I.E.S.M. et que de surcroît, cela mettra en péril la survie de notre entreprise, qui je vous le rappelle, est entièrement autonome sur le plan financier.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, recevez, Monsieur le Ministre, nos plus distinguées salutations.


Sonia Miller

Directrice

418-296-0074 poste 229

Matières résiduelles: La MRC de la Vallée-de-l'Or prend la collecte en charge

2011-01-04 13:34:43

(Source: Radio-Canada) Depuis le 3 janvier, la collecte des matières résiduelles et recyclables dans la Vallée-de-l'Or est effectuée par la municipalité régionale de comté (MRC).



Depuis le 3 janvier, la collecte des matières résiduelles et recyclables dans la Vallée-de-l'Or est effectuée par la municipalité régionale de comté (MRC).

Selon le directeur du service de l'environnement à la MRC, Marco Veilleux, cette prise en charge permettra d'améliorer les services offerts aux citoyens. « Les entrepreneurs susceptibles de soumissionner n'étaient pas en mesure de monter la coche supplémentaire pour obtenir le service qu'on voulait », explique-t-il.

M. Veilleux précise que les entreprises privées prévoient une marge de risque et une marge de profit, alors que la MRC ne cherche qu'à maintenir son budget équilibré.

La MRC de la Vallée-de-l'Or a embauché la quinzaine d'employés qui travaillaient pour Sanitri, l'entreprise qui effectuait auparavant la collecte dans le secteur de Val-d'Or. Elle a aussi fait l'acquisition de 17 camions, de trois bâtiments et étudie l'idée de construire un troisième garage.

L'agente de communications à la MRC de la Vallée-de-l'Or, Sophie Richard-Ferderber, affirme que les modifications n'entraîneront pas de changements pour les citoyens. « La collecte va se poursuivre comme elle était déjà, dit-elle. Il va y avoir un nouveau calendrier qui va être distribué à tous les citoyens pour pouvoir donner toute l'information. »

La collecte des matières résiduelles et recyclables coûtera 2,4 millions de dollars en 2011 avec cette modification.

La MRC prévoit également implanter la collecte des résidus alimentaires à l'été 2012.

Cohabitation en gestion des matières résiduelles

- Le CESE estime que les organismes d'économie sociale dans le domaine de la gestion des matières résiduelles peuvent jouer un rôle important au Québec en complémentarité avec le secteur privé.
- Il existe au Québec des expériences positives qui intègrent les ressources des entreprises d'économie sociale en réinsertion à l'intérieur de la chaîne privée de gestion des matières résiduelles. C'est notamment le cas dans le secteur de la peinture et des déchets électroniques.
- Toutefois, le CESE estime que ces organismes ne doivent pas créer une distorsion dans le marché et utiliser les avantages consentis par l'État pour concurrencer le secteur privé comme c'est le cas actuellement dans plusieurs régions du Québec.

Nos commentaires sur le projet de Loi 130

- Le CESE partage le souci du Gouvernement de contrôler les dépenses publiques et propose différentes solutions qui permettraient aussi d'augmenter ses revenus.
- Le CESE a été surpris de la décision gouvernementale d'intégrer Recyc-Québec au MDDEP alors qu'il aurait été plus à propos d'inclure cette avenue lors du dépôt du projet de Politique de gestion des matières résiduelles déposé en novembre 2009. L'ensemble des intervenants auraient ainsi eu la possibilité de proposer un nouveau modèle de gouvernance en tenant compte des objectifs gouvernementaux de réduction des dépenses. Le gouvernement laisse peu de place et de temps à la discussion pour explorer de nouveaux scénarios.

Nos commentaires sur le projet de Loi 130 (2)

Efficacité opérationnelle et flexibilité

- Nous sommes particulièrement inquiet de la disparition d'une société d'État qui permet une grande flexibilité d'action pour les intervenants du recyclage au Québec.
- Par ailleurs, en intégrant Recyc-Québec au MDDEP, nous venons augmenter la politisation des décisions, puisque le cabinet du Ministre sera davantage sollicité pour faire accélérer l'avancement des projets.
- Il est faux de prétendre que le ministère maintiendra une aussi grande efficacité opérationnelle. Pourquoi alors le Gouvernement a transformé le ministère du Revenu en AGENCE du Revenu, sinon par souci d'efficacité.

Nos commentaires sur le projet de Loi 130 (3)

Confusion des missions et perte de la tolérance au risque

- Nous estimons que l'intégration du Recyc-Québec engendrera une confusion des rôles. Ainsi, alors que Recyc-Québec a une triple mission: (*La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. (...)*), celle du MDDEP est la protection de l'environnement qui s'exprime par son pouvoir de contrôle et de réglementation.
- Dans cette optique, nous considérons incompatible le volet développement technologique et industrielle de Recyc-Québec une fois intégré au MDDEP. Nous estimons que le MDDEP n'est pas en mesure d'appuyer des projets de développement technologique, qui pourrait aller à l'encontre de règles administratives, de politiques ou de règlements.

Nos commentaires sur le projet de Loi 130 (4)

- Dans le passé, Recyc-Québec a été un partenaire important pour l'industrie du recyclage des matériaux de construction, puisque la Recyc-Québec a réussi à convaincre le MDDEP de modifier ses règlements pour permettre à l'industrie de développer de nouveaux débouchés pour les résidus de construction. Aujourd'hui, ce secteur réussit à recycler plus de 70 % de ses résidus, soit le taux de recyclage le plus élevé au Québec, tout secteur confondu.
- Autre exemple: durant les années 90 la société Premiartech avait développé (avec le soutien financier du MDEIE de l'époque) un système de traitement des eaux usées pour les résidences à base de tourbe qui allait à l'encontre du règlement Q2R8. Il a fallu une bataille épique de la société de plusieurs années pour faire approuver son procédé.
- Aujourd'hui, le MDDEP dans son projet de politique de gestion des matières résiduelles privilégie un procédé technique pour la valorisation énergétique de la biomasse, soit la biométhanisation, et vient ainsi exclure tous autres entreprises québécoises de valorisation de la biomasse avec des procédés différents. Certaines des entreprises exclues ont obtenu un soutien financier de Recyc-Québec pour développer leurs procédés. Une fois l'intégration effectuée, il est à parier que le MDDEP ne financera pas des procédés qui ne sont pas prévus dans ses orientations ministérielles.
- Pour favoriser l'innovation, le MDDEP ne peut être juge et partie et doit se consacrer à réglementer les objectifs à atteindre et non pas déterminer les moyens pour les atteindre. On risque ici de limiter des projets innovants qui ne pourraient pas convenir à la *philosophie* du ministère.

Nos recommandations

Le Conseil des entreprises des services environnementaux, bien qu'il émet de fortes réserves quant au projet de fusion, propose au Gouvernement quelques balises pour maintenir une efficacité opérationnelle et des propositions d'économies additionnelles.

1. Éviter la confusion, confier au MDEIE le volet du développement de l'industrie

Le CESE estime que le MDEIE est plus apte à prendre en charge le volet développement de l'industrie que le MDDEP, correspondant davantage à sa mission. La direction des industries de l'environnement du MDEIE a une équipe au fait des enjeux industriels et permettrait de maximiser les programmes de soutien à l'industrie. Cette intégration permettrait une plus grande cohérence gouvernementale en plus d'éviter aux entreprises de se promener d'un ministère à l'autre.

Nos recommandations (suite)

- 2. Rendre accessible le fonds de 40 M\$ accumulé par Recyc-Québec aux industries qui veulent développer la collecte sélective sans passer par les municipalités et pour soutenir la productivité des centres de tri privé**

Certains des membres du CESE hésitent à investir dans l'amélioration des centres de tri par crainte de voir arriver une concurrence du secteur public.

- 3. Confier à l'industrie le programme ICI on recycle.**

Le CESE estime qu'il est dans l'intérêt de l'industrie de favoriser le recyclage dans le secteur Industriel, Commercial et Institutionnel (ICI). L'initiative de Recyc-Québec pourrait être confiée à l'industrie à un coût moindre puisque nous serions en mesure d'assurer une partie de son financement, **engendrant ainsi une réduction des dépenses additionnelle de l'État.**

Nos recommandations (suite)

4. Mise en place d'un Conseil des partenaires du recyclage

La gestion du recyclage est un domaine complexe qui interpelle plusieurs intervenants: municipalités, industrie du recyclage, industrie générateur de matières, groupes environnementaux, etc. Il est nécessaire que les autorités ministérielles puissent avoir des “échos de la rue” afin d'ajuster les actions du ministère dans ce domaine. Recyc-Québec avait ce rôle et n'était pas soumis à la hiérarchie du ministère puisqu'elle relevait du Ministre.

Nous proposons donc la création d'un comité aviseur regroupant bénévolement les principaux acteurs de la gestion des matières résiduelles au Québec avec pour mandat de conseiller le Ministre deux fois par an sur les mesures d'amélioration des programmes ministériels. Un modèle semblable existe au MDEIE avec le Conseil des partenaires de l'innovation

Nos recommandations (suite)

5. **Canalyser l'investissement privé et réduire les investissements publics**

Le CESE estime que le gouvernement, dans le secteur des matières résiduelles, pourrait réduire ses dépenses de façon plus importante et laisser au secteur privé de l'environnement jouer son rôle: innover, investir et prendre des risques dans un contexte d'affaires favorable et équitable et ce à moindre coût pour l'État.

- Ainsi, en 2009, dans le cadre de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles, le MDDEP annonçait la mise en place d'un programme de 650 M\$ pour des projets d'usines de compostage et de biométhanisation. Nous avons été surpris de constater l'iniquité des aides gouvernementales entre le secteur privé (25% d'aide) et le secteur municipal (66%). Ce déséquilibre viendra augmenter la distorsion dans le marché en faveur de la gestion publique des matières résiduelles. Bien que dans certains cas on parle de PPP, les entreprises privées sont très réticentes à joindre au consortium contrôlé à 51% par des entités municipales qui n'ont pas les mêmes objectifs.

Nos recommandations (suite)

Des économies de 145 Millions \$!

- Dans un souci d'équité et de réduction des dépenses, nous recommandons : de réduire le programme de subvention municipale de 66% à 33% sur la biométhanisation et laisser l'industrie investir en garantissant un accès équitable au marché et garantir un prix d'achat de l'énergie renouvelable produite. **UNE ÉCONOMIE DE 291 M\$, dont 145 M\$ pour le gouvernement du Québec.**
- Selon différentes études, on estime qu'entre 98 et 1 917 millions de mètres cubes de biogaz pourraient être générés au Québec avec les matières organiques résiduelles pour **des revenus potentiels de 131 M\$** annuellement (prix du gaz naturel à 0,11 \$/m³). A partir de cette évaluation, l'industrie est disposé à prendre les risques et à financer des installations.
- L'industrie est disposée à investir en infrastructures si on lui garantit l'accès au marché de l'énergie ainsi que l'accès aux ressources de bases i.e. ... la matière résiduelle et organique.

(exemples des projets d'Hydro-Québec approuvés en décembre 2009 pour la valorisation énergétique de la biomasse)



CONSEIL DES ENTREPRISES
DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'ENVIRONNEMENT...
NOTRE MÉTIER DE TOUS LES JOURS

CONCLUSION

- Le Conseil des entreprises de services environnementaux estime qu'une saine gestion des dépenses publiques nécessite avant tout des politiques stimulatrices de l'investissement privé dans le domaine de l'environnement;
- La gouvernance étatique doit distinguer structurellement les mandats de réglementation et de contrôle de ceux de développement industriel et technologique;
- Le Gouvernement doit revoir ses politiques et programmes qui découragent ou freinent l'investissement privé et examiner de quelle façon l'industrie des services environnementaux pourrait croître et à contribuer aux revenus de l'État dans un environnement d'affaires ÉQUITABLE pour tous.
- L'industrie des services environnementaux : créateur d'emploi au centre de l'économie verte et tributaire d'un environnement d'affaires concurrentiel.